

# SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE-RENDU DU 07 AVRIL 2015 à 20 h 30

N° 02/2015

Etaient présents : Mme HOLLINGER Jacqueline, Mr DENOUX Laurent, Mr DOLCINE Jules, Mr FISSON Thierry, Mr BACLET Gilles, Mme BRUNEAU Catherine, Mr ROUDEAU-COOPER Laurent, Mr LARDEAU Philippe, Mme NGUYEN Thi Kim Chau

Etaient absents : Mme LE MOAL Amandine, Mr VERCRUYSSSEN Didier

Mme NGUYEN Thi Kim Chau a été élue secrétaire de séance

Le compte-rendu de la séance du 10 février 2015, n'ayant pas eu de remarques, est adopté.

## 1 – VOTE ET APPROBATION DU COMPTE DE GESTION COMMUNE – ANNEE 2014

vu les résultats du compte de gestion de l'année 2014, arrêté par Mr ISEMANN Gabriel, Receveur Municipal, à Luzarches.

Considérant que les résultats sont corrects et qu'il n'y a aucune remarque à formuler.

**VOTE et APPROUVE** le compte de gestion de l'année 2014, concernant la commune de Jagny-sous-bois, suivant le tableau joint à la présente délibération.

Ont voté :

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

## 2 – VOTE ET APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNE – ANNEE 2014

Après lecture faite par Monsieur DENOUX Laurent, 1<sup>er</sup> adjoint, du Compte Administratif 2014, élaboré par Madame HOLLINGER Jacqueline, Maire, qui ne participe ni à la délibération, ni au vote.

**VOTE et APPROUVE** le compte administratif de l'année 2014 de la façon suivante :

Section de fonctionnement : recettes	249 962 57 €
Dépenses	235 627 28 €

Qui fait apparaître un excédent de 14 335.29 € pour l'année 2014 et un résultat de clôture de l'exercice à 63 786.68 €

Section d'investissement : recettes	265 691.03 €
Dépenses	207 579.04 €

Qui laisse apparaître un excédent de 58 111.99 € pour l'année 2014 et un résultat de clôture de l'exercice à 5 409.12 €

Ont voté :

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

### 3 – AFFECTATION DU RESULTAT COMMUNE

Après avoir approuvé le Compte de Administratif 2014, qui présente un excédent de clôture  
En section de fonctionnement, d'un montant de 63 786.68 €

Sur proposition de Mme HOLLINGER Jacqueline, Maire,

**DECIDE** l'affectation de l'excédent de clôture, de la façon suivante

En report à la section de fonctionnement recettes au 002 : 58 786.68 €

En report à la section d'investissement recettes au 1068 : 5000.00 €

Ont voté :

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

### 4 – VOTE DES 4 TAXES

Sur propositions faites par Madame HOLLINGER Jacqueline, Maire

**VOTE** les taux d'imposition des quatre taxes locales, qui, augmentent de 10 %

	Taux 2015
Taxe d'habitation	<b>12.74 %</b>
Taxe foncière Foncier Bâti	<b>7.76 %</b>
Taxe foncière Foncier Non Bâti	<b>41.40 %</b>
CFE (Contribution foncière des Entreprises)	<b>19.24 %</b>

Ci-joint, état de notification n° 1259

Ont voté :

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

### 5 – VOTE DU BUDGET COMMUNE 2015

Suivant la présentation du budget primitif, faite par Madame HOLLINGER Jacqueline, Maire,

**VOTE** le budget primitif 2015 de la Commune, qui s'équilibre en recettes et en dépenses de la  
Façon suivante :

**En section de Fonctionnement :**

**DEPENSES : 255 077.33 €**

**RECETTES : 255 077.33 €**

**En section d'investissement :**

**DEPENSES : 100 366.23 €**

**RECETTES : 100 366.23 €**

Ont voté :

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

## 6 – SOFAXIS – ADHESION AU GROUPE D'ASSURANCE EN CAS D'ABSENCE DU PERSONNEL

vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le Code des Assurances,  
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et notamment son article 26 alinéa 2  
Vu le décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 alinéa 2 de la loi N°84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux.  
Vu le Code des Marchés Publics et notamment l'article 35 alinéa 12 autorisant le recours à la procédure de marché négocié après publicité et mise en concurrence lorsque les spécifications du marché ne peuvent être établies avec une précision suffisante pour permettre le recours à l'Appel d'offres.  
Vu la délibération du Conseil d'Administration du CIG en date du 16 juin 2014, autorisant le Président du CIG à signer le marché avec le candidat SOFAXIX/CNP Assurances  
Vu la délibération du Conseil Municipal, en date du 21 novembre 2013, proposant de se joindre à la procédure de renégociation du contrat groupe d'assurance que le Centre Interdépartemental de Gestion a lancé,  
Vu l'exposé de Madame le Maire,  
Vu les documents transmis (rapport d'analyse du CIG)  
CONSIDERANT la nécessité de conclure un contrat d'assurance statutaire  
CONSIDERANT que ce contrat doit être soumis au Code des Marchés Publics

**APPROUVE les taux et prestations négociés pour la mairie de Jagny-sous-Bois, par le centre de gestion dans le cadre du contrat-groupe d'assurance statutaire,**

**DECIDE** d'adhérer à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au contrat d'assurance groupe (2015-2018) et jusqu'au 31 décembre 2018, pour les agents CNRACL pour les risques (décès, accident du Travail, longue maladie/longue durée, maternité, maladie ordinaire) au taux de 6.10 %, de la Masse salariale assurée (frais du CIG exclus) avec une franchise de 10 jours fixes par arrêt en maladie ordinaire

**PREND ACTE** que les frais du CIG, qui s'élèvent à 0.12 % de la masse salariale assurée viennent en supplément des taux d'assurance, ci-dessus, déterminée.

Et à cette fin,

**AUTORISE** Madame le Maire à signer le bulletin d'adhésion ainsi que la convention à intervenir dans le cadre du contrat groupe

**PREN ACTE** que la collectivité adhérente pourra quitter le contrat groupe chaque année sous réserve du respect du délai de préavis de six mois

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ont voté :

Pour : 9  
Contre : 0  
Abstention : 0

## 7 – DELEGATION A Mme DA CRUZ POUR SIGNATURE DE DOCUMENTS D'URBANISME

Madame le Maire **RAPPELLE**, que depuis un an, Madame DA CRUZ Valérie, Instructeur droit des sols à la Communauté de Commune du Pays de France à Luzarches, est chargée de l'instruction des dossiers d'urbanisme.

Afin que Madame DA CRUZ puisse mener à bien cette tâche,

**AUTORISE** Madame DA CRUZ Valérie, à signer les actes et documents, ci-après, énuméré :

- courrier de demande pièces complémentaires
- lettre de notification et de prolongation du délai d'instruction
- tout autre courrier nécessaire, dans le cadre de l'instruction à l'exclusion de la décision

Ont voté :

Pour : 9  
Contre : 0  
Abstention : 0

## 8 – DELEGATION DE SIGNATURE A Mme DA CRUZ AUX FINS DE CONTROLE EN MATIERE D'URBANSIME

Afin de permettre à Mme DA CRUZ Valérie, instructeur droits des sols à la Communauté de Commune du Pays de France à LUZARCHES, d'effectuer des contrôles, en matière d'urbanisme, sur le territoire de la Commune,

**ACCEPTÉ**, que Mme DA CRUZ Valérie, soit commissionnée afin de procéder au contrôle des autorisations d'urbanisme sur le territoire de la Commune. Le cas échéant, elle pourra constater par procès-verbal, appuyé de prise de vue photographique, des infractions commises.

Ont voté :

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 00

Le Maire,  
J. HOLLINGER